

# COMMUNE DU MÉRÉVILLOIS

Place de l'Hôtel de Ville – Méréville – 91660 LE MÉRÉVILLOIS

## PROCÈS-VERBAL SUCCINT DU

### CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE NOUVELLE

**Séance du Jeudi 28 Septembre 2023**

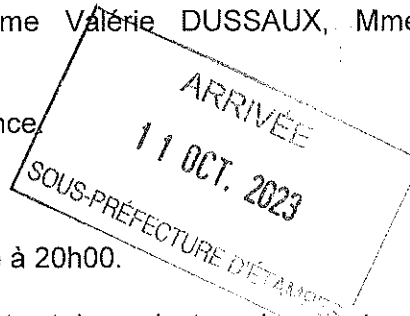
L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil de Méréville, en séance publique sous la présidence de M. Guy DESMURS, Maire.

**Étaient présents :** M. Guy DESMURS, Mme Sylvie VASSET, M. Christophe BANASZEWSKI, Mme Danielle BROYARD, M. Gaël CREVEAU, M. Serge BEAUVALLET, Mme Jacqueline BABILLON, M. Bernard POINTEAU, M. Michel DELATOUCHE, M. Félix SANCHEZ, M. Patrick THUILLIER, Mme Marie-Christine MOTCHOULSKY, M. Bernard BORDIN, Mme Nathalie BESSÉ, M. Olivier BARBEROT, Mme Anne TACONNÉ.

**Pouvoirs :** M. Jean-Pierre DUBOIS à M. Guy DESMURS, Mme Béatrice DAUBIGNARD à Mme Jacqueline BABILLON, M. Philippe VIETTE à M. Gaël CREVEAU.

**Étaient absents :** Mme Bénédicte VAUSSARD, Mme Valérie DUSSAUX, Mme Maria RODRIGUES DE FREITAS, M. Baptiste BOUDET.

M. Michel DELATOUCHE est désigné secrétaire de séance.



Le quorum étant atteint, la séance du conseil est ouverte à 20h00.

M. Guy DESMURS, Maire, remercie les membres présents et donne lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal qui est **adopté** à l'unanimité.

Point 1 : **Approuvé**, à l'unanimité, « **Frais d'écologie 2022/2023** »

Point 2 : **Approuvé**, à l'unanimité, « **Autorisation donnée au Maire pour la vente de la LAITERIE** »

Point 3 : **Approuvé**, à l'unanimité, « **Autorisation donnée au Maire de contracter un prêt bancaire de 800 000 €** »

Point 4 : **Approuvé**, à l'unanimité, « **Décision modificative n°2 Budget Ville** »

Point 5 : **Point reporté**. « **Délibération pour le passage à la M57 en comptabilité** »

Point 6 : **Approuvé**, à l'unanimité, « **Autorisation donnée au Maire de modifier le temps de travail et les horaires d'ouverture de la Bibliothèque** »

Point 7 : **Approuvé**, à l'unanimité, « **Recrutement d'agents contractuels pour assurer la surveillance des enfants sur le temps méridien au titre de l'année scolaire 2023-2024** »

Point 8 : **Approuvé**, à l'unanimité, « **Désignation d'un délégué à la Protection des données (pour caméras PM)** »

Questions diverses :

Point 9 : **Approuvé**, à l'unanimité, « **Participation au transport scolaire 2023/2024**»

Point 10 : **Point reporté**, « **Autorisation donnée au Maire de vendre la Grange Paul Bert**»

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôt la séance à 21h20.

Le Maire  
Guy DESMURS



Commune du Ménil-Épinois  
(ESSONNE)

ARRIVÉE  
11 OCT. 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES